

**Circonscription de
TOUL**

Affaire suivie par
Anne-Marie LEYGONIE

Téléphone
03.83.43.03.67

Courriel.
ce.ien54-toul
@ac-nancy-metz.fr

Adresse
2 rue de la Légion Etrangère
BP 30315
54201 TOUL CEDEX

Chaque note est émargée par tous les enseignants de l'école y compris les enseignants remplaçants, RASED et autre personnel rattaché à l'école.

Elle est conservée en archives.

NOTE DE SERVICE JUILLET 2018

Nom Prénom	Date de la communication	Signature

Quelques enseignants ont fait valoir leurs droits à la retraite :

- Madame ARSAC Véronique, professeure des écoles de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie de Toul,
- Madame BRETENOUX Catherine, professeure des écoles et directrice de l'école élémentaire du Luton de Foug,
- Madame FRIENTZ Evelyne, psychologue scolaire du RASED de Foug,
- Madame HUMBERT Christine, professeure des écoles à l'école primaire Mathy d'Écrouves,
- Madame KUHN Claudine, professeure des écoles à l'école primaire de Colombey-lès-Belles,
- Madame MOMPIER Claire, professeure des écoles et Rééducatrice, Option G RASED Toul Croix de Metz.

Je les remercie vivement pour leur sérieux et leur engagement professionnel au sein de la circonscription. Je remercie également tous les enseignants qui quittent la circonscription pour assurer d'autres missions ou projets professionnels, voire personnels. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux enseignants nommés au sein de la circonscription et je vous remercie pour l'accueil que vous saurez leur réserver afin de réussir les actions et projets auprès des élèves durant l'année scolaire 2018-2019.

Anne-Marie LEYGONIE,
Inspectrice de l'Éducation nationale

SOMMAIRE

I. ORIENTATIONS ET MESURES PRÉVUES AU NIVEAU NATIONAL POUR LA RENTRÉE

II. PRÉPARATION DE LA RENTRÉE

III. POUR BIEN DÉBUTER L'ANNÉE SCOLAIRE

IV. LE FONCTIONNEMENT DE LA CIRCONSCRIPTION EN 2018-2019

I. ORIENTATIONS ET MESURES PRÉVUES AU NIVEAU NATIONAL POUR LA RENTRÉE

- la poursuite du dédoublement des classes en réseaux d'éducation prioritaire (REP) et réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP+) ;
- les rendez-vous d'évaluation des élèves en cours préparatoire (CP), cours élémentaire 1^{re} année (CE1) et 6^e.

II. PRÉPARATION DE LA RENTRÉE

La pré-rentrée des enseignants est fixée le vendredi 31 août 2018. Cette journée doit être consacrée à l'organisation de l'école et notamment à l'organisation des temps de planification. La deuxième journée, pour préparer en équipe, est à programmer en septembre (6 heures ou 2 x 3 heures). Cette deuxième journée, peut se programmer le jeudi 30 août, si tous les professeurs d'une même équipe en sont d'accord et si cette réunion reste compatible avec l'organisation des « stages de réussite été ».

Une Rentrée en musique est prévue comme l'an passé.

« Commencer l'année par un partage musical contribue au climat de confiance qui est indispensable pour la réussite des élèves. La Rentrée en musique est un moment simple pendant lequel la communauté éducative a l'occasion de manifester son bonheur de se retrouver pour l'année qui commence. Il s'agit de créer un instant privilégié où les nouveaux élèves entrant à l'école bénéficieront d'un accueil musical produit par leurs camarades déjà scolarisés ou par des ressources extérieures partenaires de la communauté éducative (parents, associations, structures culturelles, etc.) »

La Rentrée en musique permet de donner une vision nouvelle, originale et positive de l'école. Elle donne une identité particulière propre aux spécificités de l'école et peut encourager de futurs projets. La préparation de cette Rentrée en musique sera abordée dès la fin de la présente année scolaire (choix des chansons assorties de quelques répétitions). Vous pouvez vous inspirer des réussites de l'année dernière dont certaines sont recensées sur le site du ministère et consulter le vadémécum « chant choral à l'école » sur le site de la circonscription : <http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-circos/ientoul/spip.php?article1822>. À vous d'évaluer la forme et le moment les plus adaptés pour cette manifestation qui interviendra le **lundi 3 septembre 2018**.

II.1. Fournitures scolaires

Une concertation en équipe permet de **limiter les fournitures** scolaires, demandées aux familles (sac, trousse). Tous les parents d'élèves doivent être destinataires d'une information concernant la liste de fournitures individuelles, arrêtée en conseil d'école ou en conseil d'administration ; la proposition de listes de fournitures 2017 (infographie EDUSCOL) reste une bonne base de travail : <http://eduscol.education.fr/cid72537/les-fournitures-scolaires.html>

Les parents sont informés de la liste définitive des fournitures de leur enfant:

- Par la mise en ligne de la liste sur la page d'accueil du site Internet de l'établissement
- Par l'affichage physique de la liste dans un lieu facilement accessible aux parents.

L'école est gratuite et tout le matériel est financé par les communes. Il est important d'**éviter les fichiers** coûteux, qui ne favorisent pas l'écriture, les supports variés et l'adaptation pédagogique.

Un **agenda** sera distribué dès la rentrée à tous les élèves de CM2 (prévenir les actuels CM1). Les illustrations permettent une éducation pour la santé. Les agendas sont à retirer, si ce n'est pas fait, au secrétariat de l'inspection.

II.2. Accueil des petits

Pour mieux organiser l'**accueil des petits** en maternelle, une rentrée échelonnée est possible sur deux jours, lundi 3/09 et mardi 4/09. Un accueil en milieu de matinée est envisageable, en revanche, les élèves présents restent sous la responsabilité des enseignants jusqu'à la fin de la demi-journée. Elle ne peut qu'être proposée aux familles et non imposée. A partir du moment où l'enfant a fait sa rentrée, il doit pouvoir fréquenter l'école régulièrement. L'organisation « échelonnée » ne saurait excéder deux jours.

Les TPS, parfois nommés « moins de trois ans », sont accueillis « dans la limite des places disponibles » si les conditions de scolarisation sont favorables. Une information plus complète vous sera donnée lors de la réunion de rentrée des directeurs. Des rentrées en cours d'année sont parfois demandées. Merci de vous référer au règlement départemental et nous contacter pour ces situations particulières. Je vous rappelle notamment le paragraphe suivant : « *La scolarisation des enfants de trois ans concerne les enfants dès l'âge de deux ans, ce qui peut conduire à un accueil différé au-delà de la rentrée scolaire en fonction de la date anniversaire de l'enfant, au plus tard le 31 décembre de l'année en cours.* »

II.3. Réunions de rentrée

- La réunion de rentrée des directeurs aura lieu le mardi 18 septembre ou le jeudi 20 septembre 2018 à 17h15 dans l'amphithéâtre du lycée Majorelle. La date sera confirmée fin août.
- L'accueil des nouveaux enseignants nommés dans la circonscription a lieu le lundi 3 septembre à 17h15 à l'inspection de Toul.
- L'accueil des Etudiants Fonctionnaires Stagiaires a lieu à l'inspection le jeudi 30 août 2018.
- Une réunion à destination des enseignants remplaçants de la circonscription a lieu le vendredi 31 août de 15h00 à 16h00 à l'inspection de Toul.

III. POUR BIEN DÉBUTER L'ANNÉE SCOLAIRE

Pour les directeurs, en cas de changement d'école,

III.1. Onde

En cas de changement de directeur ou directrice d'école, il vous est demandé de contacter le ou la collègue prenant en charge la direction de l'établissement au 1^{er} septembre et de passer à l'IEN (avant le 10 juillet) afin de procéder à l'échange de la clef OTP et à la signature des chartes d'utilisation ;

Sauvegardes : profitez des congés scolaires pour procéder à quelques opérations de maintenance du disque dur de votre ordinateur de direction d'école :

- Nettoyage des dossiers
- Sauvegarde des dossiers sur disque dur externe, clefs *usb* ou cédéroms...

Maintenance des messageries *webmail* : pensez à vider vos messageries *webmail* (certaines sont « over quota » et ne peuvent recevoir de nouveaux messages) de manière à laisser vos messageries opérationnelles durant l'été.

III.2. Inscriptions, radiations

Une demande de radiation est considérée comme un acte non usuel : elle réclame donc l'accord des deux parents. Soyez vigilants, si vous supposez qu'un parent pourrait agir sans l'accord de l'autre. En cas de désaccord, le recours au Juge aux Affaires Familiales est impératif. Ce sont les parents qui le sollicitent.

Parfois les délais de jugement vous conduisent à accepter des élèves « en attente d'obtention du certificat de radiation ». Tant que le JAF n'a pas transmis sa décision par écrit, nous ne pouvons pas inscrire, ni radier un élève, formellement. Cela ne doit pas nous empêcher d'accepter (sans réaliser ni l'inscription ni l'admission) l'élève concerné. Merci d'expliquer aux parents concernés la procédure. Et de rappeler notre devoir d'accepter l'enfant, en attendant l'écrit du JAF (qui fixe la résidence de l'enfant au domicile du père ou de la mère, qui dit précisément qui a la garde et quand, etc.). A ce titre, vous pouvez consulter la brochure "autorité parentale" sur le site du ministère.

III.3. Le calendrier des 108 heures

Conformément au cadre réglementaire, je vous demande de bien vouloir communiquer à l'IEN le calendrier d'utilisation des 108 h 00. **Vous trouverez un outil actualisé vous permettant de planifier ces 108 h 00 sur le site de la circonscription.** Cet outil tient compte de la mise en œuvre des nouveaux cycles et en particulier du cycle 3. Le calendrier excel "calcul d'heures" est celui de 2017/2018 sur le site de circo : <http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-circos/ientoul/spip.php?rubrique5>

Date limite de retour à l'IEN par voie électronique **le 14 Septembre 2018**

Pour les équipes,

III.4. Bilans et projets

Je vous remercie pour le bilan des PPRE (15 juin), le bilan des actions menées (6 juillet) et rappelle la date de transmission des projets de chaque école (30 septembre 2018).

Les conseillers pédagogiques de circonscription ont pu assister à certaines manifestations de fin d'année scolaire, aboutissements de vos projets. Aussi, je profite de cet alinéa pour souligner la qualité de vos projets conduits cette année et les résultats obtenus.

III.5. Répartitions

Je vous remercie pour la qualité de la réflexion menée en équipe dans le cadre des propositions d'organisation pédagogique pour la rentrée prochaine.

III.6. Stages de réussite

Les Stages de réussite d'été concernent les élèves de CM1 et CM2. **Ils se dérouleront du 9 au 13 juillet et du 27 au 31 août** dans les écoles. Les directrices et directeurs veilleront à ce que les locaux utilisés soient accueillants et adaptés. Les enseignants disposent des clés, des consignes de sécurité, des fiches de renseignements sur les élèves, du numéro de téléphone de la famille. Les accès aux toilettes, au téléphone, à la pharmacie d'urgence, aux ordinateurs ou au matériel pédagogique sont nécessaires. Les portes sont ouvertes 10 minutes avant le stage pour assurer la sécurité des élèves.

III.7. AVS CUI AESH

A la rentrée, des AVS deviendront AESH, d'autres évolueront en CEC (Contrats Emploi Compétences). Ce sont les Enseignants-Référents et la cellule Handiscol qui élaborent les modifications d'accompagnement (déménagement départs, arrivées d'un élève, etc.).

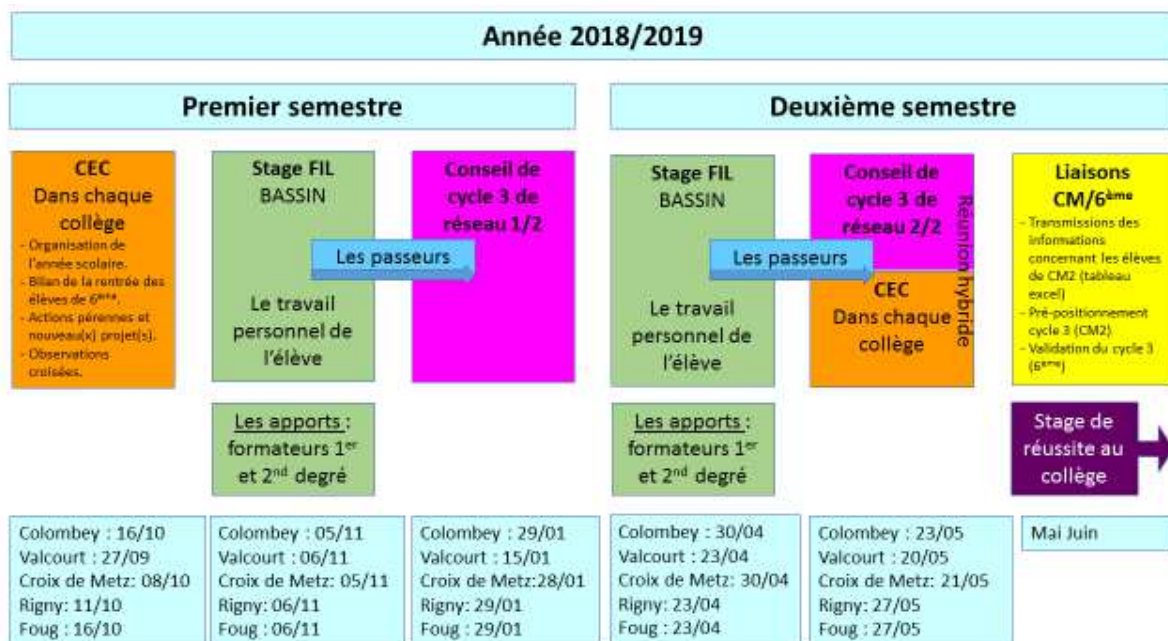
IV. LE FONCTIONNEMENT DE LA CIRCONSCRIPTION EN 2018-2019

IV.1. Les instances de concertation

L'organisation proposée en 2018-2019 invite à poursuivre, comme cela a été fait cette année, les conseils de cycle de réseau pour les cycles 1,2 et 3.

Je vous encourage à formaliser cela au travers d'un calendrier concerté et validé lors de la pré-rentrée permettant d'instituer un travail en équipe de cycle même dans les RPI dispersés ou de rechercher des cohérences entre écoles sur un secteur défini. Vous pouvez contacter un conseiller pour l'organiser si besoin.

Pour le cycle 3, vous pouvez, dès à présent, réserver les dates inscrites dans le schéma ci- après qui sera explicité en réunion de directeurs. Si la différenciation a été retenue cette année, il est prévu de poursuivre en inter degrés au cours de l'année 2018-2019 les travaux à propos du travail personnel de l'élève.



IV.2. Le plan d'animation pédagogique

Le parcours à public désigné « contraint » :

- MATHÉMATIQUES : 6 heures de formation : 2 x 2h00 en présentiel et 2h00 en FOAD.

Enseignants de Cycle 1 : construction du nombre,

Enseignants de Cycle 2 : grandeurs et mesures,

Enseignants de Cycle 3 : fractions et décimaux,

- FRANÇAIS : 3 heures de formation, une conférence à CANOPÉ NANCY

Enseignants de Cycle 1 : accompagner l'enfant dans son apprentissage du langage au cycle 1, Emmanuelle CANUT, Maître de conférence.

Enseignants de Grande section- CP, CP-CE1: les apprentissages de la lecture, les incontournables, Alain BENTOLILA, Maître de conférence.

Enseignants de CE2-CM 1 et Cycle 3 : orthographe et production d'écrit, « Comment travailler l'orthographe de façon réfléchie ? », Jean- Paul VAUBOURG, formateur ESPÉ.

Le parcours personnalisé : gestion par l'application Circonscript.

Agir pour la réussite de tous les élèves en apprenant à lire, écrire, compter et se respecter les uns les autres est la base du socle commun de l'école de la confiance.

Les formations sont ainsi de 3 heures en mathématiques et de 6 heures en français.

Le calendrier d'inscription aux animations entrant dans ce cadre sera disponible à partir de mi-septembre.

Toute l'équipe de circonscription souhaite à tous les enseignants ainsi qu'à leurs élèves de bonnes vacances. Qu'elles vous permettent de prendre du temps pour vous et votre famille et de revenir plein d'enthousiasme pour la rentrée.